

LA GESTION DE LA TVA DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES



Public concerné

Avocats, notaires, juristes, experts-comptables, collaborateur comptable

Prérequis

Connaissance des principes applicables en matière de TVA

Niveau de la formation

Niveau 2 : Approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière



Durée

4.30 heures



Lieu

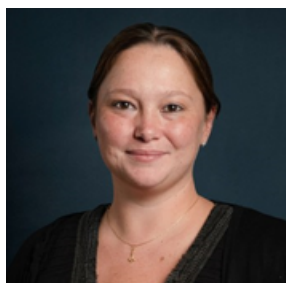
Visio conférence*



Prix

295 € HT / 354 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Audrey Grail
Juriste Fiscaliste

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation applicable en matière de TVA aux opérations de mutations immobilières
- Maîtriser la réglementation applicable en matière aux opérations de locations d'immeubles
- Appréhender les cas de régularisation de la TVA antérieurement déduite et maîtriser son calcul

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, cas pratiques, textes et jurisprudence

Contenu

- > Séquence 1 : La réglementation TVA applicable aux mutations d'immeubles
- > Séquence 2 : La réglementation TVA applicable aux opérations de locations d'immeubles
- > Séquence 3 : Etude d'un cas de synthèse : les conséquences en matière de TVA de la cession d'un immeuble ancien

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



LA GESTION DE LA TVA DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Textes et jurisprudence
- Cas pratique

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation
- Cas pratiques

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

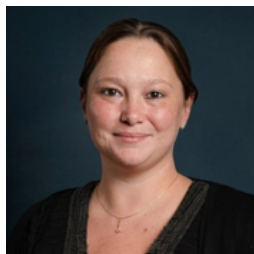
- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Audrey Grail
Juriste Fiscaliste

Fiscaliste, avec une pratique professionnelle de douze années acquises en cabinet d'expertise-comptable, en matière de fiscalité de l'entreprise et de fiscalité personnelle et patrimoniale.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h30 Séquence 1 : La réglementation TVA applicable aux mutations d'immeubles

5 mn Pause

1h30 Séquence 2 : La réglementation TVA applicable aux opérations de locations d'immeubles

5 mn Pause

1h Séquence 3 : Etude d'un cas de synthèse : les conséquences en matière de TVA de la cession d'un immeuble ancien

5 mn Pause

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H30